

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative une demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température et d'ouverture de travaux miniers

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018- 191 du 30 novembre 2018, il sera procédé, **du lundi 7 janvier 2019 inclus au vendredi 8 février 2019 inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique consécutive à la demande présentée par la société Flowergy Asnières pour un permis de recherche de gîte géothermique à basse température et d'ouverture de travaux miniers.

Le périmètre de recherche concerne les communes d'Asnières-sur-Seine et Gennevilliers.

Par décision rendue le 30 octobre 2018, monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Dechaumet, ingénieur TPE, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes :

- **À la mairie d'Asnières-sur-Seine – Service urbanisme – 1 place de l'hôtel de ville :**

- le lundi 7 janvier 2019 de 9h à 12h30 ;
- le samedi 19 janvier 2019 de 9h à 12h ;
- le lundi 4 février 2019 de 17h à 19h ;
- le vendredi 8 février de 13h30 à 16h30.

- **À la mairie de Gennevilliers – Service hygiène et sécurité – 177 avenue Gabriel Péri.**

- le lundi 14 janvier 2019, de 13h30 à 17h.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie d'Asnières-sur-Seine – Service urbanisme – 1 place de l'Hôtel de ville – 92600 Asnières-sur-Seine. A cette adresse, le public pourra envoyer ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, **du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 inclus** aux jours et aux heures d'ouverture habituelle des mairies :

- Mairie d'Asnières-sur-Seine – service urbanisme : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, et à l'accueil de l'hôtel de ville le samedi de 9h à 12h ;
- Mairie de Gennevilliers – Service hygiène et sécurité : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<http://geothermie-zac-parc-d-affaires.enquetepublique.net>

Ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture :
pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant :

geothermie-zac-parc-d-affaires@enquetepublique.net

Ainsi que sur le site internet de la préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-arrete-et-enquete-publique-Geothermie>

Et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers.

Le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale, le dossier ne contient donc pas d'étude d'impact.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Dés réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Antoine Hego
Eiffage Énergie Systèmes
3-7 place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay France
01 71 59 16 90

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON